

LA PREFECTURE COMMUNIQUE :

ELECTION AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAGNERES DE BIGORRE

Une élection pour le renouvellement de deux membres du tribunal de commerce de BAGNERES de BIGORRE aura lieu le jeudi 7 octobre 2004 au Palais de Justice de BAGNERES de BIGORRE.

Conformément aux dispositions de l'article L 413-1 de la loi n° 87-550 du 16 juillet 1967 relative aux juridictions commerciales et au mode d'élection des délégués consulaires et des membres des chambres de commerce et d'industrie, le collège électoral est composé:

1°) des délégués consulaires,

2°) des membres en exercice des tribunaux de commerce et des chambres de commerce et d'industrie,

3°) des anciens membres des tribunaux de commerce et des chambres de commerce et d'industrie ayant demandé à être inscrits sur la liste électorale.

Les candidatures seront reçues à la préfecture jusqu'au vingtième jour précédant le scrutin, c'est à dire jusqu'au jeudi 16 septembre 2004.

Les électeurs qui souhaitent voter par correspondance doivent en faire la demande par écrit au Préfet à la date limite arrêtée pour le dépôt des candidatures.

Tarbes, le 27 août 2004
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation.
Le Secrétaire Général
Hervé TONNAIRE